

signé électroniquement le 29/06/2017
 par BERNARD RIOUAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 33 L'an deux mille dix-sept
 en exercice : 33 Le vingt-six juin
 Présents : 29
 Votants : 31
 Procurations : 4
 Délibération rendue exécutoire le : Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué,
 - 5 JUL. 2017 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
 M. Bernard RIOUAL, Maire.
 Convocation du Conseil Municipal en date du : 20/06/2017 Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont
 présents, à l'exception de Mme Martine BIZIEN ayant donné procuration à
 Mme Karine APPERE, Mme Florence CANN à M. Bernard RIOUAL,
 Mme Sylvie DREVES à M. Antoine BEUGNARD, M. Jean-Pierre
 SOUBIGOU à M. Jacky LE BRIS.
 Affichage en date du : 20/06/2017
 Publication de la présente en date du : - 5 JUL. 2017
 Réception en préfecture : 30 JUIN 2017 Secrétaire de Séance : M. Yann-Faïch KERNEIS

N° 2017-06-03

Objet : Compte administratif du budget principal de la commune – exercice 2016.

Rapporteur : M. Damien DESCHAMPS

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il a été
 établi un compte administratif pour 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 242 235,06	848 194,55		848 194,55	4 242 235,06
Opérations de l'exercice	8 946 474,55	10 895 495,81	3 243 913,09	1 519 089,59	12 190 387,64	12 414 585,40
TOTAUX	8 946 474,55	15 137 730,87	4 092 107,64	1 519 089,59	13 038 582,19	16 656 820,46
Résultats de clôture		6 191 256,32	2 573 018,05			3 618 328,27
Restes à réaliser			323 542,02	242 983,10	80 558,92	

Pour le budget principal de la commune, une lecture par chapitre permet les observations suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 8 946 474,55 €

Charges à caractère général (011) 1 432 499,34€

Taux de réalisation : 94,66%

Ce chapitre, après avoir connu une hausse de plus de 10% en 2015 du fait du transfert des activités de la Caisse des Ecoles à la commune et de la souscription de l'assurance de chantier pour l'Hôtel de Ville, présente en 2016 une baisse de 2,5% (- 37K€).

Les baisses les plus remarquables s'observent

- sur l'énergie (-11 K€ par rapport à 2015), ligne qui avait déjà connu une baisse conséquente l'année précédente et récompense les travaux réalisés et la pédagogie menée en matière d'économies d'énergie ;
- sur les dépenses de maintenance et d'entretien, pour lesquelles les services sont dans une démarche de rationalisation depuis plusieurs années (-10 K€);
- sur les frais d'études, du fait du report de la mission archives à l'année 2017 (-7 K€) ;
- sur les frais de télécommunications, pour lesquels la conclusion d'un marché global et la rationalisation des lignes téléphoniques a permis de faire des économies substantielles (-5 K€).

Charges de personnel (012) 4 736 525,61€

Taux de réalisation du chapitre : 99,99%

Le chapitre est stable par rapport à 2015 (+0,1%), malgré des effets qui auraient pu induire une hausse de la masse salariale :

- Augmentation de 0,6% de la valeur du point au 1^{er} juillet 2016,
- Passage à 100% du responsable vie scolaire,
- Glissement vieillesse-technicité estimé à 1,7% de la masse salariale.

Ces effets ont été contrés par :

- Des recrutements de personnels moins expérimentés pour remplacer les départs en retraite,
- Le non remplacement de certains départs : contrat d'avenir au service espaces verts, plombier.

Atténuation de charges (014) 1 156 867,00€

Taux de réalisation du chapitre : 99,94%

Ce chapitre se compose de deux dépenses : l'attribution de compensation versée par la commune à BMO, qui reste identique depuis 2010 : 1 154 099 € ; et le montant du dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs : 2 768 € en 2016.

Autres charges de gestion courante (65)

Taux de réalisation du chapitre : 99,83%

Ce chapitre augmente de 1,3% entre 2015 et 2016. Il correspond :

- aux dépenses liées aux indemnités et frais des élus, qui diminuent de 2,1% entre les deux années notamment au niveau des frais de formation et déplacement ;
- aux contributions obligatoires de la commune vis-à-vis des écoles privées, qui restent stables entre 2015 et 2016 ;
- au versement du budget principal au budget du CCAS, qui passe de 110 000 € à 121 000 € ;
- aux subventions accordées par la commune aux associations et aux autres organismes. Malgré une vigilance lors de l'attribution des subventions, cette ligne augmente de 1% entre 2015 et 2016, notamment du fait de la participation à la lutte contre le frelon asiatique auprès du FDGDON, passé en subvention en 2016 (3 100€).

Charges financières (66)**135 069,86€**

Taux de réalisation du chapitre : 87,14%

Il s'agit des intérêts des emprunts détenus par la commune. La baisse est continue depuis 2011 et se porte à -13,3% entre 2015 et 2016.

Quatre emprunts sont arrivés à terme dans le courant de l'année 2016 :

- Un emprunt de 381 000 € contracté en mars 2001 auprès d'Arkéa à un taux fixe de 5,4% dont la dernière échéance a été payée en mars 2016 ;
- Un emprunt de 343 000 € contracté en janvier 2001 auprès du Crédit Agricole à un taux fixe de 2,65% dont la dernière échéance a été payée en janvier 2016 ;
- Un emprunt de 381 000 € contracté en janvier 2001 auprès de la Caisse d'Epargne à un taux fixe de 3,58% dont la dernière échéance a été payée en janvier 2016 ;
- Un emprunt de 244 000 € contracté en août 2001 auprès de la Caisse d'Epargne à un taux fixe de 5,4% dont la dernière échéance a été payée en février 2016.

Charges exceptionnelles (67)**3 114,69€**

Après une réalisation à hauteur de 31 K€ en 2015, ce chapitre baisse de 28 K€ en 2016. (En 2015, 29 K€ ont été mandatés pour concrétiser la remise gracieuse par le ministère des Finances d'une partie de la mise en débits du Trésorier suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes en 2011/2012).

Plusieurs régularisations ont été effectuées en 2016 :

- Remboursement à des familles de comptes périscolaires non clôturés, suite à un point fait sur l'ancienne régie de la caisse des écoles ;
- Annulation du titre à l'encontre de la commune de Plouarzel pour des enfants scolarisés à Plouzané mais pour lesquels la mairie n'avait pas donné son accord ;
- Annulation de dette de loyer à un redevable par délibération du conseil municipal.

Dotations aux amortissements et provisions (68)

Une provision a été votée en 2015 relative au contentieux en cours avec un agent qui demande la reconnaissance de sa longue maladie comme imputable au service. Cette provision de 18 000€ s'étale sur 3 ans.

A noter que ce chapitre a fortement baissé entre 2015 et 2016 (- 131 K€), puisque qu'une provision de 129 K€ a été constituée en 2015 afin d'anticiper la remise gracieuse du solde de la mise en débits du Trésorier précédent.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)**283 100,43€**

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements et les cessions (vente de praticables par Webenchères et délaissés, soit 18 500€ que l'on retrouve en recette d'ordre et en recettes réelles).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 10 895 495,81 €

Atténuations de charges (013)**74 271,96€**

Les remboursements sur salaires de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale ont représenté, en 2016, 56 K€, en baisse de 20% par rapport à 2015 qui avait été marquée par de nombreux congés pour maternité.

13 K€ concernent les remboursements de l'agence des aires marines protégées pour les cotisations retraite d'un agent de la collectivité en détachement dans cet établissement.

Vente de produits fabriqués et prestations de services (70)**719 217,38€**

Ce chapitre enregistre la participation financière des familles aux prestations offertes par la commune et pour les locations des salles municipales, ainsi que les remboursements du CCAS au budget principal pour la mise à disposition de personnel.

Le chapitre enregistre une hausse de 20 K€. Cette hausse s'explique par des recettes liées aux cessions de terrains : des remboursements de frais actés par la délibération d'aliénation (avis d'enquêtes publiques, honoraires du Commissaire enquêteur, soit 7K€) et au remboursement par l'APDD du montant de la redevance annuelle due par la commune pour la gestion de la zone de mouillages du Dellec (9 K€) suite à la nouvelle convention passée entre la commune et l'association. Les recettes périscolaires sont en légère baisse, compensée en totalité par des recettes supplémentaires à l'école de musique. Les locations de salles ont connu une progression de 3 K€ en 2016.

Impôts et taxes (73)**6 778 197,96€**

Le chapitre est en hausse de 4,5% (+ 292 K€).

Fiscalité directe (73111) :

En 2015, le produit des contributions avait augmenté de 4,3% par rapport à 2014, grâce à la seule variation physique des bases.

En 2016, les bases de taxe d'habitation ont diminué de 2,2%, celles de foncier non bâti n'ont pas évolué, et celles de foncier bâti ont crû de 0,8%. Pour mémoire, la baisse des bases de TH

est due à la décision du gouvernement, fin 2015, d'annuler la perte du bénéfice d'une demi-part supplémentaire pour les contribuables veufs, divorcés, célibataires ou séparés ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins 5 ans. Cette perte de la demi-part avait été décidée pour l'année 2015, ramenant à imposition nombre de contribuables qui en étaient avant exonérés.

C'est donc la variation nominale des bases (+1%) et l'augmentation de 3% des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière décidée en 2016 qui ont permis respectivement de ne pas diminuer le produit fiscal et de le dynamiser.

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Total
bases réelles 2015	12 270 779	10 664 181	169 563	23 104 523
produit réel 2015	2 953 577	2 758 824	86 494	5 798 894
bases réelles 2016	12 128 141	10 857 261	171 251	23 156 653
produit réel 2016	3 006 566	2 893 460	87 355	5 987 381
variation	1,8%	1,9%	1%	3,8%

La commune a par ailleurs bénéficié, après la clôture budgétaire, de 17 611€ de reversement de « rôles supplémentaires » et de fiscalité d'années antérieures (réparation par les services fiscaux d'omissions ou inexactitudes, qui n'apparaissent pas dans les bases fiscales mais font l'objet de reversements de fiscalité à la collectivité en toute fin d'exercice).

Droits de mutation (7381):

Après une reprise nette en 2015 (près de + 8% par rapport à 2014), les droits de mutation retrouvent une croissance faible : +1%, pour atteindre 277 K€.

Autres taxes : TLPE (7368), taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles (7388), droits de place (7336) :

La taxe forfaitaire sur les terrains nus devenus constructibles enregistre une recette de 36 K€ en 2016, en baisse par rapport à 2015 (54 K€).

La TLPE et les droits de place représentent 33 K€, équivalent à la perception de l'année 2015.

Dotation de solidarité communautaire (7322): 247 618€

La DSC versée par Brest Métropole à ses communes membres repose sur la croissance du produit des impôts économiques de la métropole. Pour la première fois depuis 2013, la croissance a été positive et Plouzané a bénéficié d'un versement de 47 392 € au titre de l'année 2016. Il convient d'y ajouter la part de la taxe sur la consommation finale d'électricité, reversée pour partie à la commune, qui a augmenté légèrement en 2016. La commune s'est ainsi vu reverser un montant de DSC supérieur de 64 500€ à celui perçu en 2015.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC, 7325) :

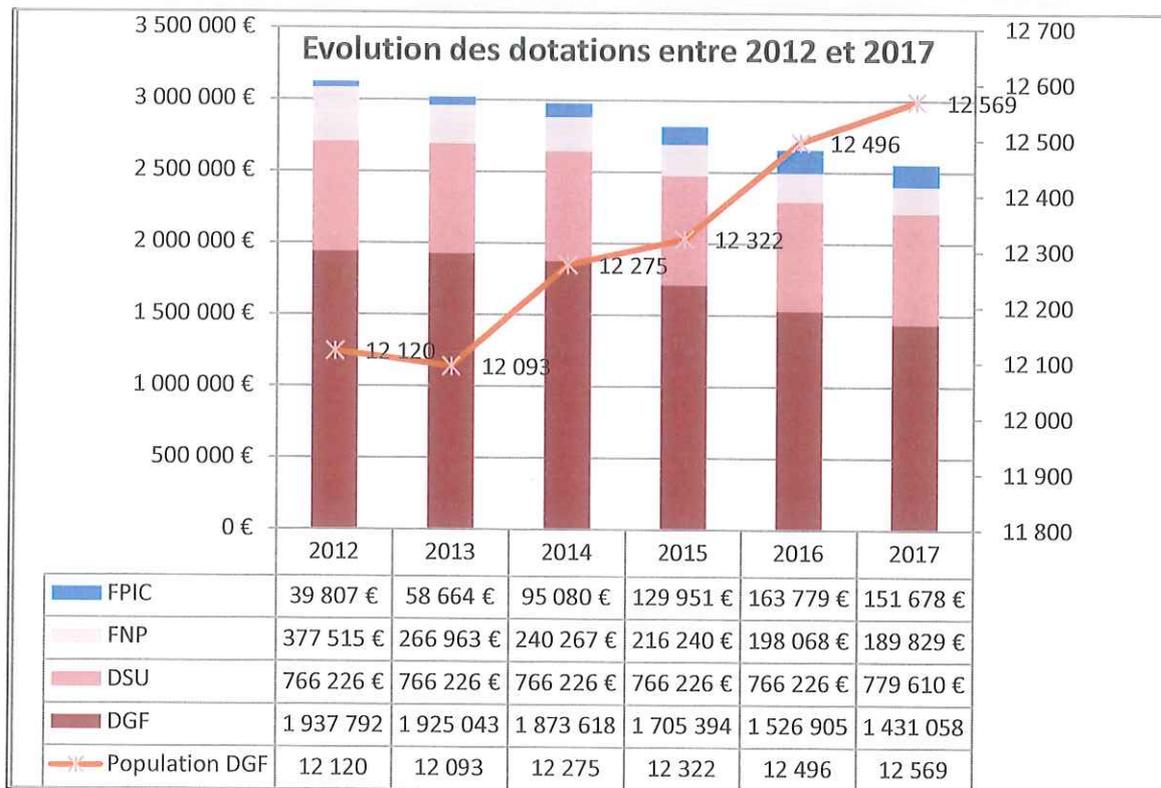
Il s'agit d'une redistribution des ressources de certaines intercommunalités vers des communes et intercommunalités moins favorisées. Après une augmentation de + 35 K€ entre 2014 et 2015, la même croissance est observée en 2016 pour Plouzané, pour atteindre 164 K€.

Dotations, subventions et participations (74)

3 089 448,30€

Après une baisse de 5,4% entre 2014 et 2015, le chapitre diminue de 7,7% en 2016.

La commune perd 196 K€ en 2016 (-7,32%). La baisse cumulée depuis 2012 est de 622 K€, alors même que la population plouzanéenne n'a fait que croître :



Les compensations d'exonérations fiscales par l'Etat diminuent également en 2016, de 71 K€.

Seules les recettes provenant du Contrat enfance-jeunesse avec la CAF ont connu une croissance en 2016 : +28 K€.

Autres produits de gestion courante (75)

99 687,68€

Ce chapitre enregistre les encaissements de loyers de la commune : les logements d'urgence, la Poste et l'espace Tabarly (crèche) font par exemple l'objet d'un paiement de loyer par leurs occupants. Il diminue de 2,9% en 2016, principalement en raison d'une moindre occupation des gymnases par les collèves (39h/semaine pour le collège St Michel, contre 46h en 2015, qui a entraîné une baisse de la « dotation EPS » versée par le Conseil départemental, et de l'absence de location des logements d'urgence en 2016.

Produits financiers (76)

2,86€

La mairie détient quelques parts sociales auprès du Crédit Agricole.

Produits exceptionnels (77)

27 947,70€

Ce chapitre comprend les remboursements des assurances ou d'usagers qui ont détérioré du matériel, ainsi que les diverses ventes réalisées par la commune : vente aux enchères de

praticables et d'un chariot élévateur, ventes de délaissés et d'une parcelle rue de l'Eiorn (26 K€).

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)

106 721,97€

IL S'AGIT DE L'AMORTISSEMENT DE L'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU GYMNASE DE KROAS SALIOU ET DES TRAVAUX EN REGIE : DES ACHATS SONT FAITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT AU COURS DE L'ANNEE PAR LES SERVICES TECHNIQUES POUR REALISER DES TRAVAUX QUI CREENT DE LA VALEUR PATRIMONIALE. AUSSI, UNE OPERATION « D'ORDRE » PERMET DE RE-COMPTABILISER CES TRAVAUX EN INVESTISSEMENT, EN ENREGISTRANT UNE RECETTE D'ORDRE EN FONCTIONNEMENT AU CHAPITRE 042 ET UNE DEPENSE D'ORDRE EN INVESTISSEMENT AU CHAPITRE 040.

On peut citer, au titre des travaux en régie de 2016, la création d'un composteur à la cuisine centrale (3,5 K€) et la réfection de plusieurs sanitaires (WC filles du gymnase de Kerallan, maison du rugby, ancienne poste, centre social du Bourg, douches des vestiaires du Bourg).

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)

4 242 235,06€

L'excédent de fonctionnement dégagé lors du vote du compte administratif 2015 avait été conservé à la section de fonctionnement.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)

848 194,55€

Il s'agit du cumul des déficits d'investissement d'année en année, voté au moment de l'affectation des résultats.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

..... 3 243 913,09 €

Emprunts et dettes assimilées (16)

806 109,97€

Taux de réalisation du chapitre : 98,7%

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts. Son montant augmente de 28 K€ entre 2015 et 2016, malgré l'absence d'emprunt en 2016, du fait du déblocage d'emprunts sur les derniers exercices comptables notamment pour le financement de l'Hôtel de ville, et du fait de la structure de la dette de la collectivité (voir le rapport sur l'état de la dette). Son montant devrait diminuer à partir de 2017.

Immobilisations incorporelles (20)

69 201,17 €

Taux de réalisation du chapitre : 36,6%

Le chapitre a enregistré peu de dépenses en 2016, comme en 2015.

Logiciels (2051) : changement de serveur des progiciels de l'éditeur Ciril (Finances, RH et périscolaire) afin d'améliorer la sécurité du système : 4,5 K€. Acquisition de nouvelles licences Windows 10 pour la mairie et les écoles : 8 K€.

Etudes (2031) : 24 660 € ont concerné l'étude de programmation pour la restructuration de la cuisine centrale et des cuisines satellites ; les 29 K€ complémentaires sont des dépenses

relatives à la réhabilitation du gymnase de Kroas Saliou : maîtrise d'œuvre, contrôle technique, étude géotechnique.

Frais d'insertion (2033) : 2 636€ pour deux annonces pour le marché de travaux du gymnase de Kroas Saliou.

Deux dépenses importantes apparaissent en restes à réaliser (commandé en 2016 mais payé en 2017) :

- Etude de programmation pour les équipements culturels de la commune : 47 K€
- Acquisition d'un nouveau logiciel RH : 17 K€

Subventions d'équipement versées (204)

23 113,74€

Taux de réalisation du chapitre : 79,5%

Il s'agit

- des participations versées à Brest Métropole pour la construction de logements sociaux sur la commune en remplacement de la pénalité « loi SRU », pour le même montant depuis 2013 : 16 533€ ;
- de la participation à l'acquisition d'un logiciel mutualisé pour les médiathèques volontaires de la métropole : 6 541 €.

Immobilisations corporelles (21)

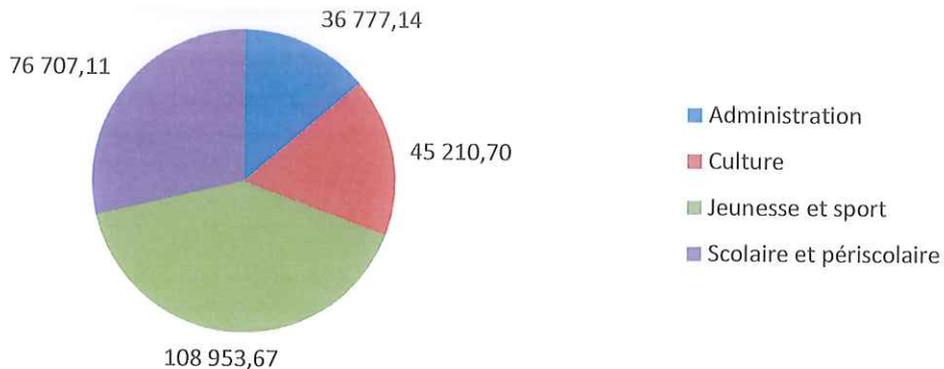
302 203,73€

Taux de réalisation du chapitre : 30,08%

Ce chapitre concerne les achats que l'on peut considérer comme de l'investissement. Pour mémoire, notamment :

- Marché de peinture (ravalement Groupe Scolaire Anita Conti, hall centre culturel, Foyer Laïque) : 32 K€
- Déploiement du marché de téléphonie (solde, 4K€ dépensés en 2015) : 2 K€
- Matériel informatique pour les écoles 12 K€
- Matériel informatique services municipaux : 21 K€
- Gros entretien des terrains de sport : 61 K€
- Etanchéité du mur de l'extension et doublage des cloisons à l'école Coat Edern : 6 K€
- Centre culturel : porte et pose de rideaux : 6 K€
- Nouvelles chaînes de mouillage au Dellec : 7K€
- Toiture et éclairage à l'espace intergénérationnel : 5,5 K€
- Acquisition d'instruments pour l'école de musique : 5,5 K€
- Réfection des douches et sanitaires à la maison du rugby : 4,5 K€
- 6,5 K€ de mobilier pour les écoles

Répartition des dépenses de travaux et matériel



En restes à réaliser:

- Réalisation d'un mur de tir à l'arc au vélodrome : 11 K€
- Peinture hall et couloir de la maison du rugby : 3 K€
- Réfection de la toiture de l'église : 2 400€
- Travaux sur la porte du gymnase de Kerallan : 2 K€

Travaux en cours (23)

1 890 502,94 €

Taux de réalisation du chapitre : 66,26%

Ce chapitre recense les travaux réalisés par les services municipaux ou par des entreprises pour l'amélioration du patrimoine communal. Notamment, en 2016 :

- 1 673 K€ pour le marché de construction de l'Hôtel de Ville et 20 K€ de dépenses annexes, notamment pour la préparation de la démolition de l'ancien (diagnostic amiante, annonces)
- 63 K€ pour la réhabilitation du gymnase de Kroas Saliou
- 60,7 K€ pour le solde de la réfection de la cale du Dellec (134 K€ payés en 2015)
- 42 K€ pour la démolition de la maison des jeunes, maison Rabaté et classes mobiles au Bourg
- 13 K€ de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et annonces pour l'extension du CTM
- 9 K€ pour le remplacement des portes de la cuisine centrale

En restes à réaliser:

- La maîtrise d'œuvre pour l'extension du club-house de Trémaëdic : 4 K€
- La maîtrise d'œuvre pour le gymnase du Bourg : 21 K€
- La fin des travaux d'extension du CTM : 163 K€

Participations (26)

14 200,00€

Taux de réalisation du chapitre : 100%

Il s'agit du dernier tiers de l'adhésion à l'Agence France Locale.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)

Voir le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (041)

31 859,57

Il s'agit d'une opération comptable pour le transfert des frais d'études qui avaient été mandatés au chapitre 20 et qui ont donné lieu à des travaux, pour les imputer sur le même compte que les travaux concernés (il s'agit des études liées à l'extension-réhabilitation du gymnase de Kroas Saliou, dont les travaux ont commencé en décembre 2016).

RECETTES D'INVESTISSEMENT 519 089,59€

Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)

773 448,55€

Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2015 pour couvrir le déficit d'investissement.

Dotations, fonds divers et réserves (10)

226 147,80€

Ce chapitre est constitué des recettes liées au FCTVA (195,5 K€) et à la taxe d'aménagement (30 K€). Cette dernière a fait l'objet de régularisations de versements en 2016 pour les années 2013 à 2016 (10 K€ relevaient de l'année 2016, les 20 K€ restant provenant de régularisations 2013-2015).

Subventions d'équipement (13)

191 303,24€

En 2016, la commune a perçu le solde des subventions relatives à la réfection de la cale du Dellec (DETR, Réserve parlementaire et Conseil départemental. Elle a également perçu un acompte de DETR de 77 K€ pour la construction de l'Hôtel de Ville. Enfin, 10 K€ ont été perçus relativement à la mutualisation d'un décompacteur pour les terrains synthétiques avec les communes de Guipavas, Gouesnou, Milizac et Plougastel-Daoulas.

En restes à réaliser : 43K€ sont attendus de DETR pour la construction de l'Hôtel de ville, et 200 K€ de « fonds de soutien à l'investissement local » pour le gymnase de Kroas Saliou.

Emprunt (16)

0,00

Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2016.

Immobilisations en cours (23)

13 230,00

Il s'agit de la comptabilisation des remboursements, par les titulaires de marchés publics, des avances qui sont versées avant le commencement du marché.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)

283 100,43€

Voir le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (041)

31 859,57€

Voir le chapitre 041 en dépenses d'investissement.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2016

DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES			DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
FONCTIONNEMENT											
011	charges à caractère général	1 432 499	013	atténuations de charges	74 272	042	opérations d'ordre	283 100	042	opérations d'ordre	106 722
012	dépenses de personnel	4 736 526	70	produits des services et du domaine	719 217						
014	atténuations de produits	1 156 867	73	impôts et taxes	6 778 198						
65	autres charges de gestion courante	1 193 297	74	dotations, subventions, participations	3 089 448						
66	charges financières	135 070	75	autres produits de gestion courante	99 688						
67	charges exceptionnelles	3 115	76	produits financiers	3						
68	Dotations aux provisions	6 000	77	produits exceptionnels	27 948						
	total dépenses réelles de fonctionnement	8 663 374		total recettes réelles de fonctionnement	10 788 774		total dépenses d'ordre de fonctionnement	283 100		total recettes d'ordre de fonctionnement	106 722
INVESTISSEMENT											
16	remboursements d'emprunts	806 110	10	dotations, fonds divers	226 148	040	opérations d'ordre	106 722	040	opérations d'ordre	283 100
20	immobilisations incorporelles	69 201	13	subventions d'équipement reçues	191 303	041	opérations patrimoniales	31 860	041	opérations patrimoniales	31 860
204	Subventions d'équipement versées	23 114	16	emprunt	0						
21	immobilisations corporelles	302 203	1068	excédents capitalisés	773 448						
23	travaux en cours	1 890 503	23	Immobilisations en cours	13 230						
26	Participations	14 200									
	total dépenses réelles d'investissement	3 105 331		total recettes réelles d'investissement	1 204 129		total dépenses d'ordre d'investissement	138 582		total recettes d'ordre d'investissement	31 860

Récupéré par le logiciel de gestion de la comptabilité publique le 30/06/2017
 Réçu en Préfecture de la Région de la Vallée de la Saône le 01/07/2017
 ID : 029-21291232170326-02017_06_09-DE

Le Conseil municipal,

Délibérant sur le compte administratif 2016 après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, est invité à approuver le compte administratif du budget principal de la commune de Plouzané pour l'exercice 2016 arrêté en mouvements budgétaires à :

- En dépenses 12 190 387,64 €
- En recettes 12 414 585,40 €

Considérant que M. Damien DESCHAMPS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Bernard RIOUAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Damien DESCHAMPS pour le vote du compte administratif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 contre, soit le groupe « Plouzané demain », 23 voix pour) :

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget principal de la commune.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 27 juin 2017

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE